

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 04 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 16.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GACHOWSKI Jacques	MENNETRIER Nicolas
BAGATTIN Mélanie	GARIGLIO Elisabeth	MONTAGNE Jean-Jacques
BAROIN François	GARNERIN David	MOSER Alain
BAUDOUX Bruno	GATOULLAT Marcel	NINOREILLE Francine
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	OUADAH Karima
BILLET André	GERARD Fabien	PAUWELS Cécile
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PETIT Christine
BLANCHON David	GIRARDIN Olivier	POVEZ Kevin
BLASCO Thierry	GONCALVES José	PORTIER-GUENIN Françoise
BLASSON Christian	GOJJARD Pascal	POTTIER Denis
BOICHUT Daniel	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	QUINTART Sylvie
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	RAGUIN Jacky
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	REHN Yves
BRET Marc	GUITTON Jordan	RESLINSKI Jean-François
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RICHARD Sophie
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RICHARD Vincent
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	ROBLET Bernard
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROUSSEAU Pauline
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	SAINTON Michel
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CHEVALIER Bertrand	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	THIENOT Régis
CORNEVIN Jean-Pierre	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
COURTOIS Jean-Christophe	KIEHN Patricia	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DAHDOUH Fadi	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DAUTET Loëttia	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DEHARBE Dominique	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DELAITRE Guy	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEPRINCE Didier	
DRIAT Boris	LEQUIEN Ombeline	
DUCHÊNE Annie	LEROY Marie-Thérèse	
DUQUESNOY Olivier	MAGLOIRE Amaud	
DUSACQ Maxime	MALARMEY Michelle	
FARINE Bruno	MANDELLI François	
FINOT Patrick	MARTINOT Bruno	
FLEURET Dominique	MARTY Rémy	
FRAENKEL Stéphanie	MEIRHAEGHE Jean-François	
FRAPIN David	MEIRHAEGHE Sonia	

Représentés : RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, GANTELET Bruno par VINSON Laurent

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, GAURIER Claude à GARNERIN David, BAZIN-MALGRAS Valérie à SEBEYRAN Marc, DENIS Valéry à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à BRET Marc, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, BOISSEAU Dominique à MANDELLI François, HONORÉ Nicolas à SERRA Frédéric, BECARD Francis à BAROIN François, HUMBERT Christophe à LEROY Marie-Thérèse, SIMON Eric à SAINTON Michel

Excusé : GRIENENBERGER Daniel

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance LEQUIEN Ombeline.

DELIBERATION N°08	Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
123	132	132		2	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Exposé :

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le Bureau dans son ensemble à recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Dans ce cadre, eu égard aux délégations attribuées par ailleurs au Président, il vous est proposé de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

1. Dans le domaine de la gestion des biens de Troyes Champagne Métropole:
 - Approuver et autoriser la signature des actes préalables et définitifs de toute opération immobilière (acquisition, échange, cession) pour toute transaction dont le montant égale ou excède le prix principal de 25 000 € TTC ou 25 000 € net de toutes taxes (hors frais annexes)
2. Finances :
 - Décider du renouvellement de l'adhésion à des associations, y compris la désignation des représentants du Troyes Champagne Métropole, la décision

initiale d'adhésion à une association restant une attribution du Conseil Communautaire,

- Décider de l'octroi de garanties d'emprunt quel que soit le niveau de prêt garanti et de modifier si nécessaire le règlement y afférent.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des travaux du Bureau exercés conformément à cette délégation. Les décisions prises par le Bureau par délégation du Conseil Communautaire sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle de légalité que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DELEGUER au Bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat et dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que dans la limite des crédits inscrits au budget, l'exercice des attributions suivantes :**
 - **Approuver et autoriser la signature des actes préalables et définitifs de toute opération immobilière (acquisition, échange, cession) pour toute transaction dont le montant égale ou excède le prix principal de 25 000€ toutes taxes comprises ou 25 000€ net de toutes taxes (hors frais annexes) ;**
 - **Renouveler l'adhésion à des associations, y compris la désignation des représentants de Troyes Champagne Métropole ;**
 - **Approuver l'octroi de garanties d'emprunt sollicitées par les bailleurs sociaux, sans plafond, en application de la délibération portant règlement d'attribution ;**
 - **Approuver et modifier le règlement d'octroi des garanties d'emprunt.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote